

# T'OKUP

n° 65 / janvier  
février 2007

[www.squat.net/ea](http://www.squat.net/ea)

gratuit bien-sûr!

PRESENTATION: Pour une société sans racisme, sans sexisme, sans exploitation des humains et de la nature, le T'Okup' essaie de relater ce qui se passe dans la mouvance anarcho-alternatō-tralala (voir ci-dessus). Faire passer les infos dans et hors de la "scène", mobiliser, rendre compte des luttes menées, parfois susciter le débat interne, en faisant primer la régularité quitte à être (trop) sommaire. Les anciens numéros du T'Okup' sont consultables sur le site [www.squat.net/ea](http://www.squat.net/ea), où on peut aussi s'inscrire sur la liste de mail pour être régulièrement informé-e des activités de l'Espace autogéré et d'autres infos. Contact: c/o Infokiosk, Espace autogéré, av. César-Roux 30, CH-1005 Lausanne

WEF

## Répression et fichage politique

Le Groupe anti-répression de Lausanne (GAR) est un collectif de militant-e-s qui depuis 1997 s'est fixé pour but d'examiner les questions concernant la répression sous toutes ses formes, d'informer les gens sur leurs droits, particulièrement dans les manifs, et de recueillir des témoignages sur la répression. Dans le cadre de la préparation contre la rencontre du WEF à Davos, le GAR aimerait aborder la question du fichage, en mettant en exergue en quoi toute mise en œuvre de résistances larges peut alimenter le fichage politique et en insistant sur la quasi impossibilité de vérifier le contenu des fiches. Pour illustrer notre propos, nous allons nous baser sur le verrouillage kafkaïen auquel on est confronté lorsque l'on essaie de savoir ce qu'il est advenu des données récoltées de force à Landquart en janvier 2004, suite à la manifestation anti-WEF qui s'était tenue à Coire (cf. T'okup n° 43, 45, 46, 50).

### 24 janvier 2004 – contexte

En janvier 2004, plusieurs manifestations ont eu lieu en Suisse contre la tenue du sommet du WEF à Davos. L'une d'elles, autorisée, s'est déroulée sans incident à Coire le 24 janvier 2004. Sur le chemin du retour en direction de Zurich, le train de 15h16 a été sans raison arrêté par la police en gare de Landquart. Sous l'effet des gaz lacrymogènes lancés à l'intérieur d'un wagon par les forces de l'ordre, tout-e-s les passagers-ères ont été contraint-e-s de sortir du train et de se rassembler sur la place de la gare, fermée par des barrières. Durant de nombreuses heures, un millier de personnes se sont ainsi retrouvées encerclées par des cordons de policiers en tenue anti-émeute, arrosées par des canons à eau et des gaz lacrymogènes, et pour certaines d'entre elles, blessées par des coups de matraque et des balles en caoutchouc. Jusqu'à 23h30, les 1082 (chiffre donné par la police) personnes bloquées à Landquart ont été fouillées et soumises à des contrôles d'identité complets.

L'ampleur et l'organisation du dispositif mis en place témoignent de la planification soignée de l'opération,

qui a permis un fichage de masse des manifestant-e-s et leur intimidation durable, tout en retardant leur



retour sur Berne ou Zurich.

Suite à ces événements, 37 personnes, dont une membre du GAR, ont déposé une plainte collective le 13 avril 2004, qui a été rejetée par le tribunal cantonal des Grisons le 16 novembre 2005. La plainte était fondée sur les motifs suivants : privation de liberté, contrainte, emploi, sans dessein délictueux, de gaz toxiques, entrave aux services d'intérêt général, abus de pouvoir, lésions corporelles simples, lésions corporelles par négligence, voies de fait, omission de prêter secours, agression, dommages à la propriété et insulte. Une seconde plainte contre la déci-

(...suite en page 2)

WEF

27 janvier 2007

## Journée d'action contre le WEF à Davos!

Le World Economic Forum (WEF) invite à sa rencontre annuelle du 24 au 28 janvier 2007 à Davos. Les invitéEs sont les mille multinationales les plus puissantes du globe, ainsi que les soi-disant « VIP » des milieux politiques. C'est à l'abri de portes closes que les « leaders globaux » auto-proclamé-e-s veulent planifier entre eux l'avenir du monde.

Au sein de ce club choisi, derrière une façade qui voudrait faire apparaître le capitalisme comme seule forme de société possible, ce sont le profit et le statut social qui font référence. L'exploitation fait partie de l'ordre des choses, les violations des droits humains et la destruction effrénée de l'environnement sont des détails insignifiants. Une des conséquences sont les milliers d'êtres humains qui, à cause du pillage des ressources de leurs pays et du soutien apporté aux régimes de terreur qui y règnent, risquent leur vie et s'exposent à des conditions inhumaines pour chercher un nouvel avenir au sein de la « forteresse Europe ».

Le WEF est gardé par une véritable armée de policiers, de soldats et d'agents de sécurité privés. Des droits fondamentaux comme la liberté de mouvement et d'expression sont pratiquement suspendus dans la région de Davos pour la durée du WEF. Les actions

(...suite page 3)

T'OKUP

### Service d'info

#### Inscription à la liste de diffusion de l'Espace autogéré

Afin d'être au courant des diverses activités ayant lieu à l'Espace autogéré, des changements de programme, de la sortie d'un nouveau T'Okup, des manifs, etc., il est possible de s'inscrire sur une liste de diffusion : inscription au service d'info hebdomadaire par e-mail sur la page d'accueil du site [www.squat.net/ea](http://www.squat.net/ea).

## Répression & fichage politique (suite de la page 1)

sion du juge d'instruction de renoncer à poursuivre la procédure a également été rejetée le 3 janvier 2006. La voie juridique est désormais épuisée.

Parallèlement, la membre du GAR signataire de la plainte a essayé d'obtenir des informations sur les données la concernant saisies lors de l'opération policière menée à Landquart. Cette démarche, dont le résultat laisse songeur-euse ainsi que nous le verrons plus loin, a nécessité plusieurs échanges de courriers, dont témoigne la chronologie qui suit.

### Chronologie et contenu des courriers

**10 février 2005 :** Lettre adressée à M. Hanspeter Thür, préposé fédéral à la protection des données qui demande si les données me concernant sont traitées conformément au droit dans ISIS, si je fais l'objet d'une fiche dans d'autres banques de données cantonales et fédérales, et le cas échéant, quelle utilisation sera faite de ces données et si elles seront détruites, ainsi que la police grisonne l'avait affirmé.

**16 février 2005 :** La teneur de la réponse du Préposé fédéral à la protection des données est la suivante. En premier lieu, il est spécifié que les demandes d'accès concernant des fichiers cantonaux ou communaux sont soumises aux droits cantonaux de protection des données et qu'elles doivent être directement adressées auprès de l'organe cantonal ou communal responsable (ex : police cantonale). En deuxième lieu, il est rappelé qu'en ce qui concerne les fichiers privés et ceux de l'administration les demandes d'accès doivent être directement adressées au maître de fichier (ex : organe fédéral responsable). Enfin, le Préposé indique qu'il est en revanche compétent pour trois cas de demandes d'accès spécifiques :

1. accès au fichier « ISIS » du Service d'analyse et de prévention conformément à l'article 18 de la LMSI (loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure)

2. accès au fichier « JANUS » de la police judiciaire fédérale conformément à l'article 14 de la LOC (loi fédérale sur les Offices centraux de police criminelle de la Confédération)

3. accès au fichier « GEWA » du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent conformément à l'article 27 de l'OBCBA (ordonnance sur le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)

Il faut dès lors spécifier si l'on veut faire valoir son droit d'accès selon la LMSI, la LOC et/ou l'OBCBA et, le cas échéant, faire parvenir une copie d'une

pièce d'identité.

**23 mars 2005 :** Courrier adressé au Préposé fédéral à la protection des données confirmant le souhait de faire valoir le droit d'accès au fichier « ISIS » selon l'article 18 de la LMSI et demandant de vérifier si d'éventuelles données me concernant sont traitées conformément au droit dans ISIS.

**31 mars 2005 :** Réponse du Préposé qui confirme que cette demande relève de sa compétence, conformément à l'article 18 de la LMSI (« droit d'être renseigné »), dont une copie est jointe. Par conséquent, la demande va être examinée.

**7 avril 2005 :** Courrier du Préposé qui annonce que la requête a été examinée et qui informe « qu'aucune donnée vous concernant n'a été traitée illégalement ou que, dans le cas d'une éventuelle erreur dans le traitement des données, nous avons adressé à l'office la recommandation d'y remédier ». Un paragraphe intitulé « voie de droit » précise en outre que « en vertu de l'article 18, 2<sup>ème</sup> alinéa, 1<sup>ère</sup> phrase LMSI, il



ne peut être fait usage d'aucune voie de droit contre cette communication. En vertu de l'article 18, 2<sup>ème</sup> alinéa, 2<sup>ème</sup> phrase LMSI, la Commission fédérale de la protection des données peut être saisie pour examiner cette communication ou le cas échéant l'exécution de la recommandation émise ».

**6 octobre 2005 :** Suite à cette communication, un nouveau courrier est adressé au Préposé fédéral à la protection des données en sollicitant des réponses aux questions laissées en suspens, en particulier :

- quel est le contenu des fiches ou données me concernant?

- ces données sont-elles désormais détruites ainsi que l'avait affirmé la police grisonne? Si ce n'est le cas, pourquoi sont-elles conservées alors qu'aucune procédure n'est ouverte à mon encontre?

- pour quelle raison le canton des Grisons a-t-il transmis ces données à la Confédération?

**27 octobre 2005 :** Le Préposé répond en faisant part « des indications suivantes relatives au droit d'accès indirect ». Un premier paragraphe rappelle que la LMSI, entrée en vigueur

le 1<sup>er</sup> juillet 1998, prévoit une procédure de droit d'accès indirect exercé par l'intermédiaire du Préposé fédéral à la protection des données. Toute personne peut ainsi demander que soit vérifié si des données la concernant sont traitées conformément au droit.

Une fois la vérification faite, la LMSI prévoit la communication d'une réponse « au libellé toujours identique », « selon laquelle aucune donnée (la) concernant n'a été traitée illégalement ou que, dans le cas d'une éventuelle erreur dans le traitement des données, nous avons adressé à l'office la recommandation d'y remédier » – une réponse qui respecte à la lettre ce libellé a en effet été envoyée le 7 avril 2005.

Le paragraphe suivant précise que la loi stipule « que cette communication n'est pas sujette à recours ». Toutefois « le requérant » peut demander que la Commission fédérale examine la conformité du travail exécuté par le Préposé à la protection des données. La commission communique alors « au requérant une réponse au libellé toujours identique selon laquelle l'examen a eu lieu conformément à la requête. La loi prévoit qu'à titre exceptionnel, nous pouvons fournir de manière appropriée des renseignements aux personnes qui en font la demande, pour autant que cela ne constitue pas une menace pour la sûreté intérieure ou extérieure et qu'il n'existe pas d'autre moyen pour empêcher que ces personnes soient lésées gravement et de manière irréparable. La loi prévoit également que les personnes enregis-



trés dans le fichier ISIS ayant déposé une demande de renseignements seront informées par l'office dès que les intérêts liés au maintien de la sûreté intérieure n'exigent plus le secret, au plus tard lors de l'expiration de l'obligation de conserver les données et pour autant que cela n'entraîne pas un volume de travail excessif ».

La suite de la lettre explique que « le mécanisme mis en place ne correspond pas à un véritable droit d'accès indirect dans le sens où la personne ayant déposé une demande d'accès ne recevra en principe de notre part pour toute réponse à sa demande qu'un libellé

## Nocturnes :

# Consomme et créve !

La période de Noël avec son lot de déprime nourrie par les agressions mercantiles en tout genre, certain-e-s lausannois-e-s ont décidé de ne pas la subir passivement cette année...



Pendant les nocturnes, les rues ont été envahies par le cortège chaotique du démoniaque père Noël, haranguant de son caddie géant les consommateurs-trices en phase de dégénérescence avancée qui, en tirant sur leurs chaînes, appâté-e-s par les illusions des gadgets technologiques, faisaient inexorablement avancer ce char du capitalisme triomphant, à la lumière des torches et dans le bruit des machines et des vociférations...

D'autres ont choisi de vanter les qualités des produits Garanti Nuisible, sous le slogan « Offrez nuisible ! ». Selon

nos informations, des affiches publicitaires enthousiastes sont venues égayer les murs des rues marchandes, tandis que des emballages étaient remis en valeur par de nouvelles étiquettes (100% main d'œuvre exploitée, 100% sexiste, 100% transports polluants, 100% exploitation animale...) sur les étalages des grandes surfaces.

## Pan Pan Pan !!!

La police de Lausanne sera dotée de balles à expansion. Une démonstration supplémentaire, s'il le fallait, de l'utilité d'un popiste à la municipalité pour concrétiser les désirs de la bourgeoisie bien pensante. Précisons que les balles à expansion sont interdites en cas de guerre par les conventions internationales. Chantre d'une police populaire, Marc Vuilleumier semble décidément bien s'entendre avec le commandant de police UDC Hagen(b)locher. Et puis police populaire, ça vous rappelle pas quelque chose ?



## Journée d'action contre le WEF à Davos! (suite de la page 1)

de protestation font l'objet de stratégies policières et militaires de contrôle et de dissuasion et la militarisation de la « sécurité intérieure » se poursuit à l'insu de nombreuses personnes. Nos actions ne s'opposent pas seulement au WEF, mais également à ces restrictions permanentes et croissantes des libertés fondamentales.

Ne simplifions pas la tâche du WEF : Prenons nous-mêmes notre avenir en mains. Nous opposons au monde du WEF notre utopie d'une société de liberté, au sein de laquelle les rapports se fondent sur l'égalité des droits et la solidarité. Nous nous battons pour un monde où de nombreux univers trouvent leur place.

Au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus difficile

de résister à Davos-même. La répression permanente et la criminalisation du mouvement anti-WEF (nasse de Landquart) a repoussé l'opposition vers les villes. Cela a permis au WEF de se dérouler sans incidents et d'éviter toute confrontation avec la critique. C'est ce que nous ne sommes plus disposé-e-s à accepter et ce pourquoi nous voulons cette année exprimer notre opposition à Davos.

**Nous appelons pour le 27 janvier 2007 à une journée d'action à Davos et dans la région. Avec cette journée d'action à Davos, nous voulons perturber le bon déroulement du WEF. Au lieu de manifester à des lieues de Davos, nous portons la critique là où les riches et les puissant-e-s se rencontrent. Pour éviter que la police ne puisse**

**étouffer dans l'œuf les actions critiques, nous n'appelons ni à un lieu défini de rassemblement, ni à une heure précise, ni non plus à un déplacement collectif. Tou-te-s se prépareront en petits ou en plus grands groupes et agiront de manière autonome. Des actions directes et créatives comme les blocages décentralisés, les perturbations, les tables de presse, le théâtre de rue, les interventions absurdes et les « flash mobs » exprimeront notre résistance contre le WEF et la politique faite par les gens qui y participent.**

**“ Wipe out WEF and what it stands for! ”**

**De Davos à Heiligendamm en passant par Munich : Empêcher le WEF, l'OTAN et le G8!**

[www.dadavos.ch](http://www.dadavos.ch)

## Répression et fichage politique (suite de la page 2)

toujours identique conformément à la loi qui ne lui permettra pas de savoir si elle est enregistrée ou non dans le fichier ISIS. En contrepartie, la personne concernée, en déposant tout de même une telle demande, à la garantie qu'une autorité neutre et indépendante de la police, en l'occurrence le Préposé fédéral à la protection des données, effectue un contrôle sur les éventuels traitements de données la concernant. Enfin, par le dépôt de sa demande d'accès indirect, la personne concernée pourra, dans le cas où des données la concernant auraient été traitées, recevoir a posteriori une information de la part de l'Office fédéral de la police ».

### Fichage

Cet exemple de parfaite opacité

quant aux données personnelles saisies le 24 janvier 2004 illustre si besoin était la permanence de l'existence des fiches. Si le fichage est appliqué y compris à des personnes qui reviennent d'une manifestation autorisée, on imagine aisément que cette pratique a cours à une très large échelle. Le rapport du gouvernement grison affirme d'ailleurs que la police s'est comportée de manière exemplaire, tout en admettant qu'aucun « casseur » n'a été trouvé. Il s'est donc clairement agi d'une opération de fichage.

Le droit d'accès à ces données est par contre nettement moins effectif que l'existence des fiches. En effet, dès lors que le fichage relève des mesures prises dans le cadre de la LMSI et donc

que la sécurité intérieure est invoquée, aucun droit d'accès n'existe, même indirect. Dans ce cadre, le rôle du Préposé fédéral à la protection des données relève plus de l'alibi que d'une garantie de protection d'un droit fondamental, qui est clairement inexistant pour peu que la sûreté intérieure soit « menacée ». L'article 1er de la LMSI stipule que son but réside notamment dans la « protection des libertés de sa population ». Il ne s'agit manifestement pas de toutes les libertés ni de toutes les composantes de la population.

En s'appuyant sur un arsenal juridique qui sert ses intérêts, l'Etat fiche ainsi tous azimuts et ouvertement les personnes qui participent à des actions politiques.

G.A.R

24 janvier 2007

## Les luttes paient, les luttes continuent!

### La Coordination Asile Vaud marque l'étape dès 19 heures à la Fraternité / CSP (pl. Arlaud 2, 1003 Lausanne), en paroles et en musique. Soirée conviviale.

Certains disent que « la crise des '523' est terminée ». Pourtant : des dizaines de personnes et de familles attendent la réponse à un recours, dans une incertitude qui dure depuis des années. 16 personnes ont été exclues de la régularisation, sans explication. Sans compter les personnes ayant subi des décisions aussi arbitraires, mais qui n'ont pas été incluses dans les « 523 ». Parmi elles, les « 175 », qui comptent parmi les centaines de personnes, bien intégrées qui ont été interdites de travail, végétant contre leur gré au régime d'assistance, alors qu'elles sont prêtes à subvenir à leurs besoins en travaillant, et qu'un retour dans leur pays d'origine est exclu. Deux ans et demi de mobilisation, massive, visible ou non, mais toujours déterminée.

Plus de 150 personnes ont reçu une autorisation de séjour, alors que depuis l'été 2004 les autorités clamaient que c'était impossible et impensable. De plus, il y a 51 personnes ne faisant pas partie du groupe des « 523 » pour lesquelles les coordinations ont réussi à obtenir un permis, soit au total 218 personnes avec un permis de séjour. La mobilisation a rassemblé, aux côtés des personnes menacées de renvoi et victimes d'arbitraire, des habitant-e-s de ce canton,

de toutes régions et de tous milieux.

Aujourd'hui, nous marquons l'étape. La mobilisation a dénoncé le traitement arbitraire des dossiers. Des régularisations ont été obtenues. Elles ne l'auraient pas été sans cette mobilisation historique. Nous saluons la détermination des personnes concernées et de celles et ceux qui les ont soutenues. Cette étape, nous la marquons main dans la main avec les autres, celles et ceux qui attendent toujours, qui désespèrent au fil des semaines, mois, années – et tous ceux et celles dont la situation a été occultée : en particulier les personnes travaillant sans autorisation de séjour. Leur travail est indispensable à l'économie suisse mais leurs droits sont méconnus et bafoués.

Plutôt que « fêter » d'abord et surtout continuer ces luttes, ensemble, pour que toutes et tous puissent enfin faire partie du pays qui les accueille. Ces luttes, nous ne les imaginons pas sans les associations et mouvements déjà à l'œuvre, parfois depuis des années: en particulier le Collectif Vaudois de Soutien aux personnes « Sans Papiers ».

À elles, à eux, à toutes celles et ceux qui refusent de baisser les bras, qui ne savent plus où dire leur colère face à l'arbitraire, qui cherchent de quoi retrouver courage : à VOUS, bienvenue à la soirée du 24 janvier !

*Coordination Asile Vaud (Coordinations Asile Nord-Vaudois, Broye, Lausanne, Riviera, Chablais et La Côte), Association des Femmes Kosovares Isolées (AFKI), Mouvement en 4 ans on prend racine, Association des Survivants de la Drina-Srebrenica*

Mercredi 21 février, 20h Espace autogéré

### Débat et projection sur le phénomène paramilitaire en Colombie, sa signification et ses conséquences

Un camarade colombien présentera sa recherche sur la question :

« La privatisation de la sécurité est l'un des multiples visages du néolibéralisme économique et de la globalisation. Nous assistons à une privatisation accrue de la santé, de l'éducation, et des services publics, et ici, il ne s'agit pas de la nostalgie de l'État-providence, mais nous nous demandons, quant au rôle de l'État, si certaines sphères de la société ne peuvent pas être assignées aux secteurs privés, comme la justice et la sécurité. »

« La privatisation de la sécurité en général et en Colombie en particulier trouve dans le paramilitarisme une expression tropicale de ce qui se passe ailleurs, avec le scénario des entreprises privées de sécurité, qui agissent sans aucun contrôle, vendant leurs services au meilleur acheteur, sans autre moteur que l'argent. En Colombie, les multinationales, les patrons de la drogue, les exportateurs d'émeraudes, les propriétaires fonciers, les propriétaires de mines d'or, les politiciens locaux ont tous développé des armées privées, racines du phénomène paramilitaire.

L'influence américaine en Colombie : après la chute du Mur de Berlin, les Etats-Unis deviennent la première puissance mondiale,

d'un point de vue militaire et scientifique. Leur influence est assez forte en Amérique latine, et la Colombie, par exemple, constitue la cible d'une ingérence à tous les niveaux, mais principalement militaire, sous prétexte de lutte contre le trafic de drogue. Dans cette partie de notre travail, nous nous sommes penchés sur la militarisation du trafic de drogue par la voie du Plan Colombie, sur ses conséquences dans l'escalade du conflit et sur ses conséquences humanitaires.

Le déplacement de personnes est, selon nous, une arme de guerre. L'hypothèse sous-jacente de notre analyse est qu'en Colombie, les « paras » mènent la guerre selon une logique de « non-confrontation directe » avec les insurgés, mais en ciblant la population civile comme objectif de leurs actions militaires, pour expulser les insurgés de leurs territoires. Ce modus operandi a une logique claire : si les insurgés ne peuvent survivre sans le soutien de la population civile, il n'est dès lors pas nécessaire de les affronter directement ; il suffit de déplacer la population qui les soutient. En ce sens, le déplacement de personnes est à l'origine de l'exclusion sociale, du déracinement et de la coupure du tissu social.

Finalement, nous avons recensé des témoignages de paramilitaires : le lecteur sera ébranlé, sans doute, par la façon dont ils légitiment leurs actions, et de voir à quel point leur discours apparaît comme porteur d'une mission sacrée : sauver du communisme la société colombienne.

## agenda

[www.squat.net/ea](http://www.squat.net/ea)

Espace Autogéré, César-roux 30, Lausanne.

Les Tilleuls, Rte de Lausanne 52, TL n°7, arrêt Renens-Village.

Ciné Oblo, Av. de France 9, dernier sous-sol, Lausanne. [www.oblo.ch](http://www.oblo.ch)

CIRA, Avenue de Beaumont 24, 1012 Lausanne. [www.anarca-bolo.ch/cira](http://www.anarca-bolo.ch/cira)

### JANVIER

#### Ciné Oblo

**lun.22, dim.28, 21h, «Do It»**

Documentaire de Sabine Gisiger (CH, 2000) [ALL s-t. FR]

Dans les années 70, un groupe d'adolescents zurichois décide de s'engager politiquement en montant une cellule révolutionnaire.

**dim. 21, mar. 23, 21h, «EVIANNAIVE»**

Première Suisse, documentaire de Verena Vargas (DE/CH, 2005) [ALL s-t. FR]. A Berlin, des « jeunes

réfractaires au capitalisme sauvage » ont organisé un train spécial pour aller manifester à Genève et essayer de bloquer le sommet du G8 qui s'est tenu à Evian.

**Mer. 31** : Maison du Peuple, pl. Chauderon, Lausanne, 20h15 **Débat Majorités de gauche face aux luttes sociales**; Org : Organisation socialiste libertaire (OSL) & solidaritéS

### FEVRIER

**Mer. 21**: Espace Autogéré, 20h Débat sur le phénomène

paramilitaire en Colombie et ses conséquences

**Sam. 24** : Espace Autogéré, 21h Concert : **PLUNGE INTO DEATH** (noisy dancing, Boston)

### MARS

**Jeu. 1** : Soirée de soutien au Centre International de Recherche sur l'Anarchisme (CIRA), 22h Concert : **Carlo GHIRARDATO** interprétera des chansons de De André.

**Sam. 10** : Espace Autogéré, 22h Concerts : **DESECRATOR** (Grind, Paris), **DISASTER** (Grind,

Paris), **GERBOPHILIA** (Grind, Lôzane)

### Activités fixes :

**Salon de thé à la Laiterie**, les lundi de 17h à 19h, Martigny 23

**Ciné bouffe aux Tilleuls**, les mercredi à 20h00.

**Jeux aux Sauges**, tous les dimanche après-midi, 14h00 : jeux de plateau, cartes, carambole, etc., rue des Sauges 9.

**Le Potage de Plombs**, restaurant végétarien, chaque jeudi à 20h. Espace autogéré.